

Direction de la Santé Publique
Sous-direction santé des enfants, parentalité, santé sexuelle

2026 DSP 63 Dotations (2.157.330 euros) et avenants aux conventions pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 20e)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La constitutionnalisation de l'IVG, en mars 2024, a reconnu au plus haut niveau un droit que la Ville de Paris s'attache à rendre effectif depuis plusieurs décennies. Dans un contexte international où les droits sexuels et reproductifs restent un sujet de vigilance, cette reconnaissance continue de nous engager : un droit ne vaut que par les moyens qui le rendent accessible dans tous les territoires. C'est le sens de l'action municipale en santé sexuelle : garantir l'accès à une information fiable, à une contraception choisie, à l'IVG, au dépistage et aux soins, ainsi qu'un accompagnement face aux violences et aux situations de vulnérabilité.

Depuis la création en 2022 de la Direction de la Santé Publique, le Pôle santé sexuelle s'attache à rendre plus lisible et plus accessible une offre parisienne particulièrement riche, qui la place parmi les collectivités les plus engagées dans cette politique.

Dans ce cadre, le Pôle Santé sexuelle développe et coordonne notamment les 24 centres de santé sexuelle de la ville, dont 6 en régie et 18 en délégation. Ces centres accueillent toute personne de façon inconditionnelle, quels que soient le genre, l'âge et l'ouverture de droits à l'Assurance maladie. Ils y assurent l'accueil et l'information de toutes et tous en faveur d'une sexualité respectueuse et consentie, des consultations donnant accès à l'ensemble des méthodes contraceptives, ainsi qu'un accès à l'IVG dans un cadre sécurisant et bienveillant, les femmes étant accompagnées dans le choix de la méthode comme à chacune des étapes. Ils proposent également le dépistage des IST, dont le VIH, les consultations de traitement post-exposition et de prophylaxie pré-exposition, la vaccination contre les hépatites et les papillomavirus, un accompagnement social facilitant l'accès aux droits et l'orientation des personnes reçues, ainsi que le repérage et l'accompagnement des situations de violences, d'addiction et de souffrance psychologique. Ils interviennent enfin dans les établissements scolaires du second degré au titre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Un travail important a par ailleurs été engagé pour rapprocher, au sein d'un même pôle et d'un même réseau, les centres de santé sexuelle, anciennement centres de

planification et d'éducation familiale, et les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic. Cette organisation donne une traduction concrète à l'ambition de proximité et de lisibilité souhaitée par la Ville.

Forte de l'expertise du Pôle santé sexuelle et de l'expérience de terrain de ses centres, la Ville de Paris a formalisé une feuille de route parisienne en santé sexuelle, construite et partagée avec les acteurs de terrain. Celle-ci porte une attention particulière à celles et ceux qui rencontrent le plus d'obstacles dans l'accès aux soins et vise notamment à renforcer l'accès à l'IVG et à la contraception, à développer la prévention et le dépistage du VIH et des IST, à généraliser l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et à améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes confrontées aux violences.

Ces priorités constituent le fil rouge de l'action des **24 centres de santé sexuelle parisiens**.

Six d'entre eux sont gérés directement par la Ville en régie : à Paris Centre (centre de santé sexuelle Frédéric Edelmann), dans le 14e (centre médico-social Ridder), le 17e (centre de santé sexuelle Curnonsky), le 18e (centre de santé sexuelle Cavé), le 19e (centre de santé sexuelle Gaston Tessier) et le 20e (centre médico-social Belleville).

Huit sont gérés en délégation par l'AP-HP, au sein des hôpitaux Saint-Louis, Lariboisière, Pitié-Salpêtrière, Cochin, Georges-Pompidou, Bichat, Robert-Debré et Tenon.

Au début de l'année 2026, cette offre a été complétée, notamment à destination des étudiantes et étudiants, par l'agrément en centre de santé sexuelle du service de santé étudiante de l'Université Paris Cité, pour son centre de santé situé sur le site des Saints-Pères (6e) ainsi que pour ses quatre antennes des sites Nation, Tolbiac, Grands Moulins et Saint-Charles.

Les neuf derniers sont confiés en délégation à des associations : trois centres du Planning familial, le centre Colliard de la Fondation santé des étudiants de France, un centre géré par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (FOCSS), un centre de l'Œuvre de secours aux enfants (OSE), le centre des Bluets, le centre de l'Institut Alfred Fournier et le centre du Groupement des œuvres sociales de Belleville (GOSB).

Chaque année, le Conseil de Paris fixe le montant de la dotation de fonctionnement de ces 9 Centres de Santé Sexuelle associatifs en délégation, sur la base des budgets prévisionnels nécessaires au fonctionnement de ces structures, de l'activité réalisée l'année précédente et d'éventuelles recettes en atténuation, notamment des excédents antérieurs. Des dialogues de gestion entre les associations et la Direction de la Santé Publique permettent de déterminer la dotation pour l'année à venir.

Le présent projet de délibération a pour objet de fixer, pour 2026, le montant de ces dotations de fonctionnement, ainsi que d'autoriser la signature d'avenants aux conventions triennales. Les dotations accordées visent à soutenir les orientations

de la Ville et notamment les axes prioritaires fixés dans le cadre de la feuille de route en santé sexuelle.

Compte-tenu de l'analyse des éléments financiers et d'activité présentés par les organismes gestionnaires et des objectifs définis pour 2026 pour chaque centre, la répartition de la participation de la Ville de Paris pour chaque centre est la suivante :

Organisme gestionnaire	Nom et adresse du Centre	Rappel des dotations 2025	Montants proposés 2026
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (FOCSS) - <i>Dotation votée par anticipation par le Conseil de Paris de juillet 2026 (délibération n° 2026 DSP 45) dans le contexte de cession des activités de la FOCSS</i>	CSS FOCSS - 9 rue des Bluets Paris 11e	272 043 €	237 521 €
Colliard - Fondation Santé des Étudiants de France	CSS Colliard - 4, rue Quatrefages Paris 5e	209 993 €	221 859 €
Groupe de Coopération Sanitaire Les Bluets	CSS Les Bluets-Trousseau - 6, rue Lasson Paris 12 ^e	500 600 €	502 900 €
Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville	CSS Belleville - 27 rue Levert Paris 20e	263 599 €	256 379 €
Institut Alfred Fournier	CSS IAF 25, boulevard Saint-Jacques Paris 14e	105 212 €	123 057 €
Mouvement Français pour le Planning Familial	CSS Vivienne : 10, rue Vivienne Paris 2e, CSS Hittorf : 2, rue Hittorf Paris 10e, CSS Masséna : 94, boulevard Masséna Paris 13 ^e	734 335 €	748 189 €
Œuvre de Secours aux Enfants	CSS OSE – 25 boulevard Picpus 12e	30 360 €	67 425 €
TOTAL		2 116 142 €	2 157 330 €

La dépense globale de fonctionnement est donc de **2 157 330 euros** pour les neuf centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé.

L'évolution des dotations entre 2025 et 2026 tient compte de l'activité et des dépenses constatées en 2025, et des projets des centres pour 2026. La hausse du

montant global s'explique en particulier par la progression de l'activité de certains centres, 13 195 consultations médicales et 10 031 entretiens d'écoute ayant été réalisés en 2025, progression appelée à se poursuivre en 2026 avec des équipes au complet. Elle résulte également de l'effet rebond des recrutements effectués pour pourvoir les postes vacants, de la hausse des dépenses de matériel médical, ainsi que de la hausse des charges courantes et de l'application du Ségur pour tous, désormais intégrée dans les budgets.

Deux situations sont à noter :

- La dotation pour le Centre de santé sexuelle géré par la FOCSS au 9 rue des Bluets a été votée par anticipation par le Conseil de Paris en juillet 2026 dans le contexte de cession des activités de la FOCSS. La dotation 2025 était supérieure à la dotation habituelle car elle intégrait des mesures non pérennes. La dotation 2026 demeure supérieure aux niveaux antérieurs (225K€ en 2023 et 215K€ en 2024).
- La dotation pour le Centre de santé sexuelle géré par l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) dans le 12^e arrondissement retrouve en 2026 son niveau moyen habituel, après une année 2025 marquée par une baisse d'activité qui avait conduit la Ville de Paris à réduire de 50% sa dotation.

Je vous propose en conséquence :

- De fixer les dotations de la Ville de Paris finançant le fonctionnement des 9 centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à hauteur de 2 157 330 €, selon la répartition présentée ;
- De m'autoriser à signer les avenants aux conventions pluriannuelles conclues entre la Ville et les organismes gestionnaires.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris